

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

SEANCE DU 08 JUILLET 2013

---

Le huit juillet deux mil treize, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, par convocation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Membres en exercice : 14    Membres présents : 11    Votants : 11    Exprimés : 11

PRESENTS : Mmes RIOCREUX, CHILON, FRAISSE, BENESTON, DEZE, LAVIELLE, Mrs BOISDRON, POTIRON, GILBERTON, GUILBAUD, HALLIEN  
Lesquels forment le quorum des membres en exercice.

EXCUSES : Mme BATONNEAU, Mr NION

ABSENTE : Mme PAINBLANC

---

Il est donné lecture du compte-rendu du 10 juin 2013. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES

- Monsieur POTIRON fait part au Conseil Municipal qu'il a participé à la réunion de la Commission Locale d'Information (CLI) auprès du CNPE de Chinon.
- Monsieur HALLIEN informe le Conseil Municipal que pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, l'école a obtenu le label éco-école. Les enfants continueront, à la rentrée prochaine, d'effectuer le relevé du compteur d'eau tous les mois pour surveiller la consommation d'eau à l'école. Ils sont très sensibles au problème d'économie d'eau et ils ont apprécié l'utilisation des toilettes sèches lors de la fête du sport.
- Madame FRAISSE indique que lors des dernières réunions du Syndicat d'Eau et du Syndicat d'Assainissement, il a été demandé de prolonger les contrats d'affermage avec VEOLIA, dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement vers la Communauté de Communes.

## **2013-30 / TARIFS ECOLE DE MUSIQUE BENAIS/LA CHAPELLE 2013/2014**

Vote Pour : 11

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire propose de fixer les tarifs de l'école de musique pour la rentrée 2013/2014 suite à la réunion de la commission musique BENAIS/LA CHAPELLE SUR LOIRE qui a eu lieu le 19 juin 2013.

Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'une augmentation de 2 % soit appliquée. Les tarifs suivants sont adoptés :

☞ Cours de solfège :		
69,00 € / enfant		118,00 € / enfant hors commune
103,00 € / adulte		129,00 € / adulte hors commune
☞ Cours d'instrument :		
103,00 € / enfant		185,00 € / enfant hors commune
183,00 € / adulte		209,00 € / adulte hors commune
☞ Petit orchestre	: 24,00 €	
☞ Chorale enfants	: 32,00 €	

Le règlement se fera au vu des titres de recettes émis par la commune de Benais.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la journée Portes Ouvertes de l'école de musique aura le samedi 14 septembre 2013 à La Chapelle sur Loire.

## **ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE MUSIQUE**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier, en date du 04 avril 2013, d'un parent d'élève de l'école de musique, demandant l'annulation du titre de recette d'un montant de 91 €, correspondant à la partie Instrument de la facture.

Cette demande ne manque pas d'argument et de fondement mais le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas créer de précédent considérant qu'un règlement est signé à l'inscription et que cela engage les parents pour une année scolaire entière et décide donc de ne pas annuler ce titre.

## **2013-31 / CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE CONTRACTUEL**

Vote Pour : 11

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire expose au conseil municipal, qu'il serait souhaitable d'embaucher une personne, en contrat à durée déterminée, pour aider au grand nettoyage d'été dans les bâtiments communaux, pour aide à l'entretien des espaces verts ainsi que pour terminer la peinture des grilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe contractuel afin d'assurer le grand ménage en collaboration avec la personne titulaire du poste ainsi que pour son remplacement pendant les congés annuels, d'aider l'agent technique aux espaces verts et pour terminer la peinture des grilles.

Cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison de 35/35<sup>ème</sup> du 08 juillet au 31 août 2013,

Cet emploi sera pourvu sur la base d'un contrat pris en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, article 3 alinéa 2 et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

### **2013-32 / VIREMENT DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE N° 3.**

Vote Pour : 11                      Vote Contre : 0                      Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que, lors de sa séance en date du 10 juin 2013, le Conseil Municipal a accepté de signer le marché avec l'entreprise HARDOUIN, pour le programme de voirie 2013, pour un montant de 45 000.00 € TTC.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits à la section d'Investissement afin de régler le montant de ces travaux.

Les modifications budgétaires suivantes sont apportées :

#### INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

C/2315	Programme 237 (Voirie 2013)	+ 5 000,00 €
C/2315	Programme 228 (Voirie 2012)	- 2 000,00 €
C/21751	Programme 238 (Tondeuse)	- 3 000,00 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette décision modificative n° 3.

### **2013-33 / REVISION N°2 DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE**

Vote Pour : 11                      Vote Contre : 0                      Abstention : 0

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du rapport intermédiaire établi par le Cabinet VEILLAUX - 8 allée Rigny-Ussé 37170 CHAMBRAY LES TOURS - concernant la révision du zonage d'assainissement à envisager sur la commune de BENAIS.

Madame le Maire précise que ce rapport est rédigé à titre provisoire avant la réalisation d'un nouveau plan de zonage et la remise d'un rapport de synthèse complet et qu'il est demandé à la municipalité de se prononcer sur les solutions d'assainissement proposées.

Les secteurs concernés par cette révision de zonage sont :

- en collectif : secteur 1AU « La Croix Rouge » pour une urbanisation future
- en non collectif : secteur « La Grand'Maison » - « La Varanterie », secteur « Le Patois » - « Le Vau Gelé », secteur « Le Mchet »

Après avoir examiné le rapport d'étude,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'adopter le zonage d'assainissement collectif pour le secteur 1AU « La Croix Rouge » et un zonage d'assainissement individuel pour les secteurs « La Grand'Maison » - « La Varanterie », « Le Patois » - « Le Vau Gelé » et « Le Mchet ».

L'enquête publique concernant cette révision de zonage d'assainissement se déroulera à la mairie du 16 septembre au 16 octobre 2013. Pendant ce délai, un dossier sera déposé à la mairie de BENAIS aux heures d'ouverture les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 09 H 00 à 12 H 00, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Mr le Commissaire Enquêteur (en mairie de Benais).

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence les :

- lundi 16 septembre 2013 de 9 H 00 à 12 h 00
- lundi 30 septembre 2013 de 9 H 00 à 12 H 00
- mercredi 16 octobre 2013 de 9 H 00 à 12 H 00

## QUESTIONS DIVERSES

☞ Madame le Maire donne lecture d'une demande de subvention émanant de la Protection Civile d'Indre et Loire. La Fédération Nationale de la Protection Civile a été créée en 1965 pour contribuer à la protection des populations aux côtés des acteurs publics. Ces secouristes interviennent en renfort des pompiers.

Les charges d'exploitation de cette association augmentent mais pas les recettes, c'est pourquoi une demande de subvention exceptionnelle a été faite afin de leur venir en aide pour ne pas voir disparaître la Protection Civile d'Indre et Loire, faute de moyens financiers.

Le Conseil Municipal souhaiterait obtenir un complément d'information sur le financement de cet organisme. A réception du bilan d'exploitation, le Conseil Municipal propose de verser une subvention sur la base de 0.25 € par habitant soit 240.00 €

☞ Madame le Maire donne lecture d'un courrier en date du 19 juin 2013 de l'ASSAD-HAD en Touraine (Services, soins et hospitalisation à domicile) informant le Conseil Municipal que le SSIAD de Chouzé sur loire « Assistance Ligérienne » a rejoint cet organisme.

Mr CAMUS, Directeur du Pôle Sanitaire et Médico-social, a fait savoir qu'il recherchait un local (bureau ou plus pour stocker du matériel).

☞ Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que l'Association « La Lisière des Marges » souhaite mettre en place à la rentrée prochaine une nouvelle activité danse.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour que cette activité se déroule à la Salle des Fêtes de Benais, à compter du 17 septembre 2013, le mardi de 17 H 15 à 18 H 00 pour l'éveil à la danse des moyennes et grandes sections de maternelle et le vendredi de 17 H 00 à 18 H 00 pour les danses et contes des CP et CE1.

☞ Madame le Maire donne lecture de différents courriers :

- Remerciements de l'Association « Gymnastique Volontaire de Restigné » pour la subvention que la Commune de Benais a bien voulu leur accorder.

- Remerciements de l'Association des Parents d'élèves du Regroupement Scolaire Benais-Restigné (ARBRE) pour la coupe que le Conseil a offert pour la fête du sport.

- Remerciements de l'Association « Sport Nature Bourgueillois » pour l'aide apportée lors du week-end des 18 et 19 mai 2013. L'organisation de courses à pied et VTT permet de valoriser le territoire du Pays de Bourgueil et son terroir tout en partageant les valeurs du sport Nature. Cet évènement a été très apprécié.

- Demande du Secours Populaire Electriciens et Gaziers pour organiser, comme les années passées, une braderie d'objets divers et vêtements d'occasion à la Salle des Fêtes du 19 au 23 août 2013. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'organisation de cette braderie.

- Demande de Mr OSSANT Jean-Marc « Berniche » qui souhaite changer le jour de marché à Benais. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour qu'il installe son camion de vente de charcuterie, devant la mairie, le jeudi à la place du mercredi et ce à compter du 22 août.

- Demande d'une jeune de Benais, actuellement en 1<sup>ère</sup> SAPAT (Services aux Personnes et aux Territoires) au Lycée Professionnel Agricole qui souhaite passer le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Cette formation est indispensable au métier d'animatrice qu'elle prévoit de faire plus tard mais trop onéreuse pour elle et ses parents. Elle fait appel à la générosité de la commune pour obtenir une petite aide financière.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner de participation financière, non pas que cette demande manque d'argument et de fondement, mais pour ne pas créer de précédent. Une réponse lui sera faite dans ce sens avec les coordonnées de la MSA, qui a un fonds pouvant être sollicité pour ce genre de demande.

☞ Madame CHILON rappelle le programme du 13 et 14 juillet 2013. Elle demande des bénévoles pour aider à la préparation du feu d'artifice au château le samedi après midi et au démontage des cordes et piquets le dimanche matin.

Elle fait part au Conseil que la commission des maisons fleuries se réunira le 11 juillet à 18 H 00.

☞ Madame le Maire propose que la commission urbanisme se réunisse le mardi 16 juillet à 11 H 00 afin d'apporter les dernières corrections au zonage ainsi qu'au règlement du Plan Local d'Urbanisme avant envoi aux Personnes Publiques Associées.

Elle informe que la Commune de Benais a été inscrite pour participer aux journées du Patrimoine qui auront lieu les 14 et 15 septembre 2013.

☞ Monsieur BOISDRON informe le Conseil Municipal qu'il va reprendre contact avec l'entreprise qui a réalisé les travaux d'élargissement du trottoir rue de la République afin d'essayer de remédier au problème d'écoulement d'eaux pluviales au niveau de la maison qui se situe en face.

☞ Monsieur HALLIEN informe qu'il manque 3 bouchons sur les bouches d'aération de l'assainissement au stade.

Il indique qu'un ordinateur a été installé à l'école et qu'une imprimante sera installée en fin d'année.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 09 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.